

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 6 MARS 2019 à 18 heures 30**

Date de la convocation : 28 février 2019

**Présents :**

Anne-Marie FORGEOUX, maire  
Roger GUGLIELMETTI - adjoints  
Alain BOITTE – Edmond CADET - Margot MERLE – Véronique PLASSON  
Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Joëlle FINAT-

**Procuration :**

Aurélie BERNARD à Bernadette TELMON  
Aurélien VINCENT à Margot MERLE  
Marie SANGNIER à Alain BOITTE  
Bruno BOUCHARD à Roger GUGLIELMETTI  
Christophe MARTIN à Anne-Marie FORGEOUX

**Secrétaire de séance** : Véronique PLASSON

La séance est ouverte à 18 h30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Mme le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et informe l'assemblée de l'ordre du jour.

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2019 n'ayant pas été reçu par l'ensemble des Conseillers, il est décidé d'en reporter l'adoption à une prochaine séance.**

**1/Délibération n°010/2019 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DE LEUR RANG DANS L'ORDRE DU TABLEAU.**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur :

- La fixation du nombre d'adjoints à 3.
  - Le rang qu'occupera le nouvel adjoint à savoir : 3<sup>ème</sup> rang
- Approuvé à l'unanimité (2 ABSTENTIONS – G. du CHAFFAUT et J. FINAT)**

**2/Délibération n°011/2019 – ELECTION DU NOUVEL ADJOINT.**

Les adjoints au maire sont élus au scrutin secret, de liste, à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel (article L2122-7-2 du CGCT)

Madame le Maire fait ensuite appel à candidature de liste (composée de 1 nom) pour le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

Elle rappelle que conformément aux dispositions relatives à la parité l'écart entre le nombre des hommes et celui des femmes adjointes ne doit pas être supérieur à un sauf dans le cas du remplacement d'un adjoint qui peut amener au dépassement de ce seuil.

La circulaire sur les exécutifs locaux précise qu'un adjoint ne doit pas forcément être remplacé par un adjoint du même sexe.

La parité ne concerne que la liste qui est présentée. Les listes pourront donc proposer indifféremment un homme ou une femme.

**Mme Margot MERLE est proclamée 3ème adjoint avec 14 voix/14 et immédiatement installée.**

**3/Délibération n°012/2019 – NOMINATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite au remplacement d'élus démissionnaires, de désigner les délégués, titulaires et suppléants, qui représenteront la Commune au sein des divers syndicats et établissements publics constitués entre certaines communes de la Guisane ou du Briançonnais, sachant que la représentation à la Communauté de Communes du Briançonnais n'est pas impactée par les récents remplacements.

**Le vote peut être effectué à main levée. Approuvé à l'unanimité**

**\*SIGED (Syndicat Intercommunal pour la Gestion et l'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre Chevalier 1400/1500)**

Nouvelle Composition

*Titulaires*

Anne-Marie FORGEOUX  
Roger GUGLIELMETTI  
Gilles du CHAFFAUT  
Christophe MARTIN  
Alain BOITTE

*Suppléants*

Bruno BOUCHARD  
Edmond CADET  
Bernadette TELMON  
Marie SANGNIER  
Aurélien VINCENT

**Approuvé à l'unanimité**

**\*OTISC (Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier**

*Suite à la modification des Statuts de l'OTISC pour la fusion des OT de Serre Chevalier et de Briançon le 25 juin 2015, la commune du Monêtier dispose de 2 élus titulaires et 2 élus suppléants à compter du 1/1/2016.*

Nouvelle Composition

*Titulaires*

Anne-Marie FORGEOUX  
Véronique PLASSON

*suppléants*

Edmond CADET  
Christophe MARTIN

**Approuvé à l'unanimité (2 ABSTENTIONS G. du CHAFFAUT et J. FINAT)**

**\*SIEpB (Syndicat Intercommunal d'Éclairage public du Briançonnais)**

*Suite à la modification des Statuts du SIEPB, la commune du Monétier dispose de 1 élu titulaire et 1 élu suppléant.*

Nouvelle Composition

| <i>Titulaires</i>  | <i>suppléants</i>  |
|--------------------|--------------------|
| Roger GUGLIELMETTI | Gilles du CHAFFAUT |

**Approuvé à l'unanimité**

**\*SIVM de Serre Chevalier (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Serre Chevalier)**

*Suite à la démission de Mme TELMON.*

Nouvelle Composition

| <i>Titulaires</i> | <i>suppléants</i>   |
|-------------------|---------------------|
| Alain BOITTE      | Anne-Marie FORGEOUX |
| Bruno BOUCHARD    | Roger GUGLIELMETTI  |
| Aurélien VINCENT  | Joëlle FINAT        |

**Approuvé à l'unanimité**

**4/Délibération n°013/2019 – NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite au remplacement d'élus démissionnaires, de compléter les commissions suivantes :

La composition des commissions communales au sens de l'article L2121-22 du CGCT doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances de l'assemblée communale.

**Le vote peut être effectué à main levée. Approuvé à l'unanimité**

**Commission des Finances**

Ancienne composition

**Approuvé à l'unanimité**

Nouvelle Composition

| <i>Titulaires</i>   | <i>suppléants</i> |
|---------------------|-------------------|
| Anne-Marie FORGEOUX | Aurélien VINCENT  |
| Bernadette TELMON   | Edmond CADET      |
| Margot MERLE        | Alain BOITTE      |
| Christophe MARTIN   |                   |
| Roger GUGLIELMETTI  |                   |
| Gilles du CHAFFAUT  |                   |

**Commission Urbanisme – Calhaura – Foncier**

Nouvelle Composition

Anne-Marie FORGEOUX  
Christophe MARTIN  
Roger GUGLIELMETTI  
Alain BOITTE  
Edmond CADET  
Margot MERLE  
Aurélien BERNARD  
Bernadette TELMON  
Joëlle FINAT  
Gilles du CHAFFAUT

**Approuvé à l'unanimité**

**Commission des Travaux**

Nouvelle composition

Anne-Marie FORGEOUX  
Roger GUGLIELMETTI  
Edmond CADET  
Aurélien VINCENT  
Alain BOITTE  
Bruno BOUCHARD  
Christophe MARTIN  
Véronique PLASSON  
Joëlle FINAT

**Approuvé à l'unanimité**

**5/Délibération n°014/2019 – NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Suite aux nouvelles élections des adjoints, Madame le Maire, Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, rappelle que le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé à 8 maximum (article L123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

A parité entre membres élus au sein du Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et membres nommés.

La liste des membres élus doit par ailleurs respecter le principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances de l'assemblée communale.

**Le vote peut être effectué à main levée. Approuvé à l'unanimité**

Suite aux remplacements d'élus, le conseil municipal :

- confirme la composition du Conseil d'Administration du CCAS à huit membres conformément à la délibération 024/2014 du 9 avril 2014
- procède à une élection complémentaire permettant de remplacer les membres élus, dans le respect de la représentation des tendances de l'assemblée communale soit par un membre de la majorité municipale et un membre de la liste d'opposition

**Approuvé à l'unanimité**

Représentants des Elus

Margot MERLE  
Aurélie BERNARD  
Bernadette TELMON  
Joëlle FINAT

*Pour mémoire les représentants nommés des administrés sont :  
Christophe CANGIANO, infirmier ; Marie-Noëlle PLEINDOUX, représentante de la  
paroisse ; Annie JOURDAN représentant Les Epis d'Or et Marielle GUGLELMETTI,  
de l'UDAF*

**Informations relatives à la composition de la Commission d'Appel d'Offres**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et conformément aux dispositions des articles L1414-1 et L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit être mise en place une Commission d'Appel d'Offres CAO « nouveau modèle » dont la composition est prévue à l'article L1411-5-II du CGCT

**La DAJ (Direction des Affaires Juridiques) indique cependant qu'il n'y a pas lieu d'organiser de nouvelles élections pour élire les membres des CAO, sauf si, en application des anciennes règles, les CAO existantes sont composées de moins de membres que prévus par les nouveaux textes.**

Commission d'Appel d'Offres après remplacement des titulaires démissionnaires par les suppléants

|   |              |
|---|--------------|
| Madame le Maire Anne-Marie FORGEOUX, Présidente |              |
| Titulaires                                      | suppléants   |
| Christophe MARTIN                               | Alain BOITTE |
| Gilles du CHAFFAUT                              |              |
| Margot MERLE                                    |              |
| Edmond CADET                                    |              |

*M. du Chaffaut rappelle que M. LESPINASSE avait été désigné par le Conseil Municipal pour siéger au CNAS (Comité National d'Action Sociale) ainsi que dans certaines commissions de la Communauté de Communes.*

*Mme le Maire indique que ces désignations interviendront lors d'une prochaine séance lorsque les nouveaux élus auront pris quelques repères.*

La séance est levée à 19 heures 05.



